

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

17 janvier 2022



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022 à 19 h 00 par visioconférence.

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles adoptées par décrets et arrêtés ministériels du gouvernement provincial pour faire face à la pandémie de COVID-19, permettant au conseil municipal de siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Présents : M. Claude Riverin, maire et président d'assemblée
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Éric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : Tous conseillers présents

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population qui pourra suivre l'assemblée via la plateforme Facebook de la municipalité.

001-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'il convient de retirer le point suivant :

6.7 Demande de M. Yan Gourvès, jardins collectifs communautaires

6.8 Demande résolution d'appui à l'Alliance forêt boréale. Stratégie de protection du caribou forestier

7.3 Autorisation de paiement, droits de passage sentiers de motoneige.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter les points suivants :

10.1 Demandes de renseignements

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, appuyé par Mme Kim Limoges, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 – **résolution.**

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre **2021 – résolutions**

3.3 Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 13 décembre 2021 - **résolution**

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de la directrice générale adjointe, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Gestion des actifs

4.2 Lettre du G15+, logements sociaux et main d'oeuvre

4.3 Lettre de Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1.1.1 Réseau d'aqueduc, citoyens de la rue de la Descente-des-femmes

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Demande de M. Vincent Harvey, travailleur de milieu auprès des aînés. Demande soutien financier - **résolutions**

6.2 Suivi rapport d'intervention, CNESST. Dispositifs de sécurité portes de garage

6.3 Soumissions, installation d'un dispositif de sécurité portes de garage - **résolution**

6.4 Dépôt de la liste des revenus reçus en octobre, novembre et décembre 2021

- 6.5 Dépôt de la liste des dépenses pour les mois de décembre 2021
- 6.6 Entente avec la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, contrat de l'agente de développement - **résolution**
- 6.7 Demande de M. Yan Gourvès, jardins collectifs communautaires – **résolution**
- 6.8 Demande résolution d'appui à alliance forêt boréale. Stratégie de protection du caribou forestier – **résolution**
- 6.9 Augmentation salariale pour les employés municipaux pour l'année 2022 – **résolution**
- 6.10 Adoption, bilan des travaux routiers 2021 – **résolution**
- 6.11 Dépôt relevé des déclarations d'intérêt pécuniaire du conseil 2021-2022 ref. art. 357 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- 6.12 Demande au ministère du Transport, prolongation de mandat de réalisation, travaux rue de la Descente-des-Femmes – **résolution**
- 6.13 Permis d'intervention annuel, MTQ rue du Quai - **résolution**

7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

- 7.1 Ratification par le conseil du paiement d'une allocation de départ à M. Laurent Thibeault conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
- 7.2 Ratification déneigement de certains chemins, Ferme de l'Anse-au-foin – 1^{er} versement
- 7.3 Autorisation de paiement, droits de passage, sentiers de motoneige
- 7.4 Dépôt Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$

8. URBANISME

- 8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt**

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Avis de motion du projet de règlement 319-2022 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
- 9.2 **Dépôt** du projet de règlement 319-2022 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord – **résolution**
- 9.3 Avis de motion du projet de règlement 318-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
- 9.4 Dépôt du projet de règlement 318-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux - **résolution**

10. DIVERS

10.1 Demandes de renseignements

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 Levée de la séance

002-2022

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

Il est proposé par M. Eric Larouche, appuyé par Mme Suzan Lecours, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

003-2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Il est proposé par M. Eric Larouche, appuyé par M. Étienne Voyer, appuyé par Mme Kim Limoges, que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

004-2022

3.3. Adoption du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Il est proposé par M. Étienne Voyer, appuyé par M. Gilles Tremblay, que soit adopté le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 13 décembre 2021, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de la directrice générale adjointe, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Gestion des actifs

Le directeur général fait un résumé de la lettre de Mme Marie-Andrée Mill, directrice générale adjointe du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. Cette lettre informe la municipalité que la demande de

financement pour la réalisation du projet « Recueillir et consolider les données et mettre en place des outils de planification et de prise de décision » dans le cadre du programme de gestion des actifs a été acceptée.

4.2 Lettre du G15+, logements sociaux et main d'oeuvre

Le directeur général fait un résumé de la communication du Groupe G15+ formé de leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnementaux. Ceux-ci souhaitent rappeler au conseil que la municipalité peut intervenir pour contribuer à corriger les problématiques liées au logement et à la main-d'œuvre.

4.3 Lettre de Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le directeur général et secrétaire-trésorier résume la lettre de Mme Julie Labbé, présidente-directrice général et de Mme France Guay, présidente du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Celles-ci offrent leurs félicitations aux membres du conseil pour leur victoire aux élections de novembre 2021.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

005-2022

5.1 Réseau d'aqueduc, citoyen de la rue de la Descente-des-femmes

Le maire dresse un bilan des démarches du comité regroupant l'organisme à but non-lucratif représentant les citoyens de l'Anse de la Descente-des-Femmes, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, la direction régionale de la Santé publique et la municipalité concernant la mise aux normes du réseau d'aqueduc de ce secteur.

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'appuyer les citoyens de l'Anse de la descente-des-Femmes dans leurs démarches visant à mettre aux normes le réseau d'aqueduc de ce secteur ;

CONSIDÉRANT que le projet présentement à l'étude comprend une municipalisation partielle ou totale du réseau d'aqueduc de ce secteur, ce qui permettrait d'obtenir le soutien financier du gouvernement du Québec pour réaliser la mise aux normes

CONSIDÉRANT la volonté des citoyens de l'Anse de la descente-des-Femmes d'assumer tous les frais liés aux démarches envisagées.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Eric Larouche, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur-général et secrétaire trésorier à entreprendre les démarches afin de permettre la

municipalisation partielle ou totale du réseau d'aqueduc de l'Anse de la Descente-des-Femmes

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

006-2022

6.1 Demande de M. Vincent Harvey, travailleur de milieu auprès des aînés. Demande soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de M. Vincent Harvey, travailleur de milieu auprès des aînés de Sainte-Rose-du-Nord visant à obtenir un financement de la municipalité pour équiper les trousse de sécurité pour les aînés.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité.

Il est proposé par M. Étienne Voyer, appuyé par Mme Kim Limoges et adopté à l'unanimité, d'autoriser l'octroi d'une subvention pouvant aller jusqu'à 478.43\$ au travailleur du milieu auprès des aînés de Sainte-Rose-du-Nord afin de permettra la mise à jour des trousse de sécurité pour les aînés.

6.2 Suivi rapport d'intervention, CNESST. Dispositifs de sécurité portes de garage

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'intervention RAP1369442 préparé par un inspecteur de de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité des travailleurs daté du 6 décembre. Ce rapport fait suite à une visite effectuée par un inspecteur de la CNESST, quelques mois plus tôt.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique les correctifs qui ont été apportés en lien avec les recommandations de l'inspecteur et ceux qui restent à faire.

007-2022

6.3 Soumissions, installation d'un dispositif de sécurité portes de garage

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention RAP1369442 remis par un inspecteur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT l'obligation qu'a la municipalité d'installer un dispositif de sécurité sur deux portes de garage;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier par des entreprises spécialisée dans le domaine :

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, appuyé par M. Étienne Voyer et résolu à l'unanimité de confier à l'entreprise Porte de garage Balzac le mandat d'installer des dispositifs de sécurité sur les deux portes de garage pour un montant de 2883.57\$

6.4 Dépôt de liste des revenus reçus en octobre, novembre et décembre 2021.

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des revenus encaissés par la municipalité en octobre 2021, de même qu'en novembre 2021 et décembre 2021.

6.5 Dépôt de la liste des comptes payés en décembre 2021

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des comptes payés en décembre 2021 totalisant 101 234.63\$.

La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

008-2022

6.6 Entente avec la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, contrat de l'agente de développement

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de modifier sa structure administrative afin d'y inclure l'agente de développement de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT que l'actuelle agente administrative se dit favorable au projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a aucunement l'intention de diminuer l'indépendance ou de modifier les façons de faire de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT que les changements proposés seront mis en place pendant un an et qu'une réflexion sera faite au terme de cette année pour s'assurer qu'il était avantageux pour les deux organismes d'adopter une nouvelle structure administrative.

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn, conseiller propose, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, à entreprendre des discussions avec la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord afin d'officialiser le transfert de Mme Julie Desmeules, agente de développement et de procéder à la signature du contrat de travail de celle-ci pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité

6.7 Demande de M. Yan Gourvès, jardins collectifs communautaires

Ce point est retiré de l'ordre du jour

6.8 Demande résolution d'appui à alliance forêt boréale. Stratégie de protection du caribou forestier

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

010-2022

6.9 Augmentation salariale pour les employés municipaux pour l'année 2022

ATTENDU la résolution 2021-05 qui fixait le salaire des employés municipaux ;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir des conditions de travail comparables avec le marché du travail et plus particulièrement avec les autres municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU la volonté du conseil d'offrir une augmentation salariale de 4% à ses employés afin de s'approcher de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation ;

ATTENDU que les augmentations proposées seront rétroactives au 1^{er} janvier 2022 :

ATTENDU que le budget 2022 adopté par le conseil prévoyait ces augmentations :

En conséquence, Il est proposé par M. Michel Blackburn conseiller appuyé par M. Etienne Voyer et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord adopte le tableau de suivi des salaires prévoyant une augmentation salariale rétroactive au 1er janvier 2022 de 4% pour les employés municipaux, pour l'année 2022.

009-2022

6.10 Adoption, bilan des travaux routiers 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou exceptionnellement avant le 19 janvier 2022;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 18232\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.11 Dépôt relevé des déclarations d'intérêt pécuniaire du conseil 2021-2022 ref. art. 357 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

M. Eric Emond, Directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire de tous les membres du conseil pour l'année 2021-2022 tel que le stipule l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

011-2022

6.12 Demande au ministère du Transport, prolongation de mandat de réalisation, travaux rue de la Descente-des-Femmes

CONSIDÉRANT LE règlement 308-2021 décrétant un emprunt de 348 000\$ pour permettre la réalisation de travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes ;

CONSIDÉRANT que selon la confirmation reçue du ministère des Transports dans le programme PAVL (Programme d'Aide à la Voirie Locale), les travaux du présent règlement sont admissibles à une subvention à venir de 261 639 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas été en mesure de réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois après la confirmation de l'octroi de la subvention gouvernementale tel que normalement prévu ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser les travaux selon un nouvel échéancier se terminant le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de modifier les travaux initialement prévus afin de respecter le budget de la municipalité tel que mentionné au règlement 308-2021 :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère et résolu à l'unanimité d'informer le ministre des Transport de la volonté de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord de terminer les travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes d'ici le 31 décembre 2022 et de modifier les travaux prévus afin de respecter le budget alloué.

012-2022

6.13 Permis d'intervention annuel, MTQ rue du Quai

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement du permis d'intervention annuel 2022 du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention annuel 2022 pour les travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux ;

En conséquence, Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au renouvellement du présent permis d'intervention annuel du ministère des Transports du Québec ; QUE le maire, M. Claude Riverin, et/ou le directeur générale et secrétaire-trésorier, M. Eric Emond, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord tout documents pertinents à la présente entente.

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

7.1 Ratification par le conseil du paiement d'une allocation de départ à M. Laurent Thibeault conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Merci Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement d'une allocation de départ à M. Laurent Thibeault pour un montant 8 568\$\$ conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

7.2 Ratification déneigement de certains chemins, Ferme de l'Anse-au-foin-versement – 1^{er}

Il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement du 1^{er} versement relatif à l'entretien des certains chemins à la ferme de l'Anse-au-foin pour un montant de XXXXXXXXX

7.3 Autorisation de paiement, droit de passage, sentiers de motoneige

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.4. Dépôt, liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Mé Eric Emond dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$.

Cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité.

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le bilan des permis durant le mois de décembre 2021 est déposé.

9. RÈGLEMENTS

Avis de motion

9.1 Avis de motion du projet de règlement 319-2022 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Il est, par la présente, donné avis de motion, par m. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 319-2022 concernant La rémunération des membres du conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord*.

9.2 Dépôt du projet de règlement 319-2022 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

CONSIDÉRANT que les élus de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord figurent parmi ceux dont la rémunération est la moins élevée parmi les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir aux élus de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord une rémunération comparable à celle des élus des municipalités de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R. Q. c. T-11-001);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser la réglementation municipale en regard du traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droit le règlement 307-2021 de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'augmenter le traitement des élus municipaux à la même hauteur que l'augmentation consentie aux employés municipaux, soit 4% :

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère de déposer le projet de règlement 319-2022 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;

QUE copie dudit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau et sur le site internet de la municipalité.

9.3 Avis de motion du projet de règlement 318-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 318-2022* édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

9.4 Dépôt du projet de règlement 318-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 9 avril 2018 le *Règlement numéro 275-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la [*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*](#) (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, de déposer le projet de règlement 318- 2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;

QUE copie dudit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau et sur le site internet de la municipalité.

10. DIVERS

10.1 Renseignements

Mme Suzan Lecours, conseillère, rappelle aux citoyens que des pages Facebook consacrées à la vie communautaire à Sainte-Rose-du-Nord peuvent être de bonnes sources d'information et un bon moyen d'obtenir le soutien des concitoyens.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue du public avant la séance.

12. DISPOSITIONS FINALES

013-2022

12.1 Levée de la séance

M. Michel Blackburn propose que la séance soit levée à 20 h 10.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire